

**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN  
ET LE VINGT-ET-UN SEPTEMBRE

**A LA REQUETE DE :**

La **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BLAYE**, société de crédit à capital variable, dont le siège social est 17, cours de la République, 33390 BLAYE, inscrite au RCS de BLAYE sous le numéro 312 989 833, agissant aux poursuites et diligences de ses dirigeants légaux, domiciliés de droit audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Maître Pierre BOISSEAU, Avocat au barreau de SAINTES, demeurant en cette qualité 87, avenue Gambetta, 17100 SAINTES, agissant en vertu de,

1°) De la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2016 par-devant Maître Caroline SANTOS-MAUVEZIN, notaire à SAINT-SAVIN, contenant prêt, et des dispositions du livre III du code des procédures civiles d'exécution.

2°) De la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2016 par devant Maître Caroline SANTOS-MAUVEZIN, contenant prêt, et des dispositions du Livre III du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

**Je, Brigitte VUILLEMIN, Huissier de Justice associée au sein de la SELARL ACTIO 17, titulaire d'un Office d'huissiers de justice à la Résidence de JONZAC (Charente-Maritime), y demeurant, 5 Rue des Guits, soussignée,**

Me suis rendue ce jour à BUSSAC-FORET (17210), 6, chemin du Pas de Gallaud à l'effet de procéder à des descriptions détaillées des biens qui sont situés appartenant à Monsieur [REDACTED], de nationalité française et Madame [REDACTED] à BORDEAUX, demeurant ensemble 6, chemin du Pas de Gallaud, et dont la requérante se propose de poursuivre l'expropriation à défaut par les susnommés de satisfaire au commandement qui leur a été signifié.

Il s'agit d'une maison d'habitation établie en rez-de-chaussée avec un étage, achevée en 2003, selon les déclarations de la propriétaire, située sur un terrain cadastré section C numéro 1 206, occupé par les propriétaires.

En présence de Madame [REDACTED], et des personnes de la société CMD, CLAUDE MOREAU DIAGNOSTIC, j'ai procédé à la description ainsi qu'il suit :

### **Entrée :**

Par le côté Sud-Est par une porte bois, moulure emboutie avec panneau plein en partie basse et des oculus format vitraux en partie haute, double vitrage opaque. On ne peut entrer par cette porte car la serrure est cassée. Il s'agit d'une porte lasurée, abîmée, défraîchie.



L'entrée débouche sur une cuisine, qui elle-même communique avec un séjour et un dégagement qui seront décrits ultérieurement.

### **Cuisine :**

Au sol : un carrelage de 30 cms x 50 cms de couleur sable, à l'état d'usure normale, sont présentes au sol les marques d'anciennes cloisons qui ont été démontées. Un carreau est cassé et les plinthes sont inexistantes.

Les murs : pour la partie visible, ce sont des briques rouges jointées, en partie recouvertes ; une partie des murs est à nu et une partie présente un doublage avec tantôt un lambrissage bois, tantôt des plaques de panneaux de particule reconstitués. Dans d'autres endroits, il y a du placoplâtre non jointé, non peint.

Au plafond : des pannes bois sur lesquelles vient s'appuyer le plancher bois de l'étage, mais une partie est doublée de placoplâtre non jointé et non peint, notamment dans l'entrée où il y a deux spots lumineux intégrés.

Côté Sud-Est, une fenêtre à deux vantaux, encadrement bois, double vitrage. Juste en-dessous de cette fenêtre se trouve le coin cuisine avec un plan de travail constitué d'une épaisse planche de bois massif, dans laquelle est encastré un évier en matériau de synthèse à deux bacs avec espace dépose ; le tout est sur des montants en briques rouges.

A gauche et à droite de la fenêtre, présence d'une crédence en faïence carrée de 10 cms de côté qui est partielle : certains carreaux sont tombés, et il en est de même sur le mur côté Sud-Ouest.

Côté Sud-Ouest, une niche ouverte dans le mur donne sur le salon qui sera décrit ultérieurement.

Dans la cuisine, un îlot central, là encore constitué d'une planche bois massif sur laquelle est posée une plaque quatre feux, le tout supporté par des montants en briques rouges.



La partie séjour salon, uniquement séparé par les montants et une large poutre en bois.

### **Séjour :**

**Sol :** pour partie un carrelage de 30 cms x 50 cms de couleur sable à l'état d'usure normale et sur une partie, une chape de béton lissé recouverte d'un revêtement PVC. Juste à la séparation entre la cuisine et séjour, le sol est creusé laissant entrevoir la chape de béton située en-dessous. Il m'est indiqué par la propriétaire qu'à l'endroit où il y a la chape de béton, il y avait en lieu et place une chambre et une salle de bains et qu'à la suite des travaux les cloisons ont été retirées pour aménager un salon.

**Murs :** placoplâtre non jointé et non peint.

**Plafond :** placoplâtre sur rail, non jointé, non peint, qui vient en doublage du plafond bois.

Une porte côté Nord-Ouest donne dans le garage qui sera décrit ultérieurement.

Côté Nord-Est, une fenêtre à deux vantaux, encadrement bois, double vitrage.

Côté Nord-Ouest, une fenêtre à un vantail, encadrement bois, double vitrage opaque, ferronnerie de défense ; en-dessous de celle-ci, un panneau rayonnant.

Toujours côté Nord-Ouest, une porte-fenêtre à deux vantaux, encadrement bois à panneau plein en partie basse et double vitrage, serrure trois points.

Côté Sud-Est, est délimitée dans le mur une verrière pour permettre l'éclairage du couloir qui sera décrit ultérieurement.





Ainsi que ça a été indiqué, dans l'entrée sur le côté droit, celle-ci communique avec un dégagement desservant un WC et un cellier.

### **Dégagement :**

Sol : un carrelage de 30 cms x 50 cms de couleur sable, à l'état d'usure normale. En un endroit, l'on voit l'emplacement des anciennes cloisons qui ont été démontées et qui ont été recouvertes pour partie de polyane et de parquet de type pose flottante lequel est abîmé.

Murs : les cloisons sont constituées de placoplâtre sur rail, non jointé et non peints ; sur le côté gauche comme déjà indiqué, la verrière qui donne sur le salon précédemment décrit.

Plafond : poutres bois sur lesquelles viennent s'appuyer des chevrons, des pannes en bois, elles-mêmes recouvertes du plancher bois de l'étage ; une partie est doublée de placoplâtre non jointé et non peint.



Au fond, à droite du dégagement, la deuxième porte donne sur un cellier.

### **Cellier :**

Entrée par un bloc-porte type thermoformé avec serrure.

Sol : un parquet de type pose flottante, de couleur bleutée, abîmé en divers endroits.

Murs : pour partie revêtus d'un papier peint usagé jaune soleil en partie basse et imitation lambrissage en partie haute avec une frise à mi-hauteur ; sur le côté Nord-Ouest, présence des rails et des montants du placoplâtre qui ferment le salon précédemment décrit.

Sur le pourtour de la porte, du placoplâtre non jointé, non peint.

Plafond : les pannes en bois sur lesquelles vient s'appuyer le plancher bois de l'étage.

Une fenêtre à deux vantaux, encadrement bois, double vitrage donne côté Sud-Est.

Juste derrière la porte, les branchements pour machine à laver et dans cette pièce est visible la descente d'eaux usées des pièces de l'étage qui est plaquée contre le mur Sud-Est, où l'on peut voir là encore les briques rouges jointées.

Présence dans cette pièce, du cumulus.



Dans le dégagement la première porte à droite donne sur les toilettes.

**W.C. :**

Entrée par un bloc-porte type thermoformé avec serrure simple aspect alu brossé.

Sol : un carrelage de 30 cms x 50 cms de couleur sable, en bon état.

Murs : les cloisons sont doublées de placoplâtre non jointé et non peint.

Une fenêtre à un vantail, encadrement bois, double vitrage opaque et ferronnerie de défense donne côté Sud-Est.

En-dessous de celle-ci, une cuvette en grès émaillé bleu ciel, réservoir d'eau, chasse double débit, lunette et abattant en place.

Au plafond : placoplâtre non jointé, non peint ; un point lumineux.



Au fond à gauche du séjour, côté Sud-Ouest, une large ouverture, où l'on peut voir les briques rouges jointées, donne accès à un salon.

### **Salon :**

Sol : un carrelage de 30 cms x 50 cms de couleur sable, à l'état d'usure normale ; certains joints entre les carreaux sont manquants et un carreau est cassé. Il n'y pas de plinthe.

Murs : sur deux côtés, placoplâtre non jointé et non peint. Sur le mur séparatif avec la cuisine, des briques rouges jointées sur lesquelles il y a en grande partie un lambrisage bois vernis ; une partie des briques est visible, notamment au pignon et dans l'angle Est.

Sur le côté Sud-Est, les rails avec une isolation visible entre eux-ci.

Côté Sud-Est une porte-fenêtre à deux vantaux, encadrement bois à panneau plein en partie basse et double vitrage.

Côté Sud-Ouest, une fenêtre à deux vantaux, encadrement bois, double vitrage, ainsi qu'une fenêtre à un vantail, encadrement bois, double vitrage et ferronnerie de défense.

Plafond : le plancher de la mezzanine qui est soutenu par une large poutre en bois et une panne en bois partiellement. Sur cette large poutre viennent également s'appuyer les pannes supportant la mezzanine et le plancher.





Dans cette pièce, il y a l'escalier à quartier tournant permettant d'accéder à la mezzanine et à l'étage, juste dans l'angle de la pièce.

Plafond : un doublage isolant entre les pannes de bois, le tout non recouvert.



Ainsi que cela a été indiqué un escalier à quartier tournant en bois vernis permet d'accéder à la mezzanine.

**Escalier :**

Les marches présentent un vernis écaillé.



Cet escalier permet d'accéder à une mezzanine qui couvre partiellement le salon précédemment décrit.

**Mezzanine :**

Sol : un plancher bois vernis, usagé avec un vernis défraîchi.

Murs : sur trois côtés ils sont doublés et présentent une isolation non-recouverte.

Plafond : comme déjà indiqué, une isolation entre les pannes, qui n'est pas recouverte.

Côté Sud-Ouest, un œil de bœuf avec encadrement bois, double vitrage.

Dans le pan Sud-Est, un velux avec panneau avec store occultant.

La mezzanine est fermée par des garde-corps constitués de poutres de bois et des tasseaux de bois pour ce qui est du barreaudage.

Les garde-corps ferment tant la trémie d'escalier que le couloir d'accès au reste de l'étage ; certaines poutres sont abîmées.





A l'issue de ce couloir étroit, l'on accède au reste de l'étage avec un vaste palier et dégagement qui dessert une chambre, une salle de bains, une deuxième chambre et une troisième chambre.

### **Au niveau du palier dégagement :**

**Sol** : un parquet de type pose flottante, imitation bois clair en bon état.

**Murs** : Ils sont doublés de placoplâtre jointé pour une grande partie et peint pour une grande partie ; sur la cloison séparative avec la mezzanine, le placoplâtre est non jointé et non peint.

**Plafond** : un doublage de placoplâtre jointé et peint en blanc ; la charpente bois est visible, peinte de couleur grise.



A l'extrémité Nord-Est, un bloc-porte type thermoformé donne accès à une chambre.

### **Chambre :**

Sol : un parquet de type pose flottante, imitation bois clair en bon état. Les plinthes en médium imitation bois clair sont en bon état.

Murs : ils sont doublés de placoplâtre jointé et peint pour partie de couleur blanche et pour partie de couleur vieux rose.

Au plafond : une pente sous toit doublée de placoplâtre peint en blanc ; la charpente est apparente, et est peinte de couleur grise.

Sur le côté gauche, une séparation constituée de placoplâtre jointé et non peint sur des rails à l'arrière de laquelle, il y a un rangement.

Une fenêtre à deux vantaux, encadrement bois, double vitrage donne côté Nord-Est ; en-dessous de celle-ci, un panneau rayonnant.

Un point lumineux à trois spots fixés à l'entrée de la chambre.





Au fond, à droite, la troisième porte donne accès à une salle de bains.

### **Salle de bains :**

Entrée par un bloc-porte type thermoformé, peint en blanc avec serrure à condamnation.

Sol : un parquet à pose flottante, imitation bois gris en parfait état.

Les murs : ils sont doublés de placoplâtre jointé et peint en blanc.

Au plafond : pente sous toit doublée de placoplâtre peint en blanc ; une panne intermédiaire est visible. Présence dans le pan Nord-Ouest d'un velux.

Dans l'angle Nord, une baignoire d'angle en matériau de synthèse avec robinetterie en place.

Côté Nord-Ouest, un WC en grès émaillé blanc, réservoir, chasse d'eau double débit.

En entrant à droite, adossé à la cloison séparative avec la pièce suivante, un lavabo vasque de forme rectangulaire posé sur un meuble en mélaminé à deux tiroirs

coulissants ; une étagère fixée sur le mur côté Sud-Est, et un repose-serviette fixé sur le mur Nord-Est.



La deuxième porte située à droite dans le dégagement donne à accès à une première pièce.

### **Pièce numéro 1 :**

Entrée par un bloc-porte type thermoformé, peint de couleur blanche avec serrure laquée blanche.

Au sol : un parquet de type pose flottante, imitation bois clair en bon état. Les plinthes sont en médium imitation bois clair en bon état.

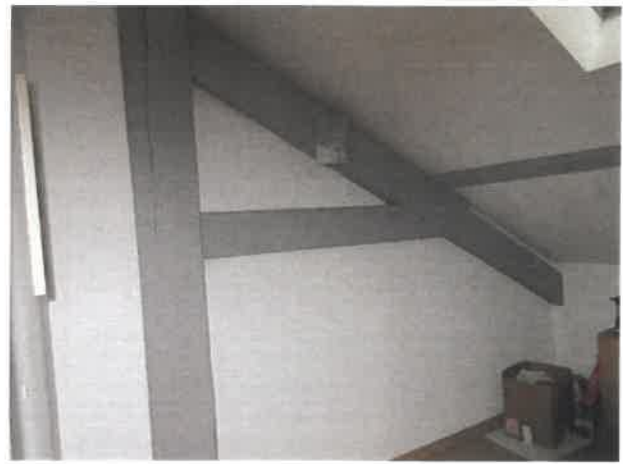
Les murs : ils sont doublés de placoplâtre peint en blanc ; quelques traces de doigts en divers endroits.

Au plafond : pente sous toit doublée de placoplâtre peint en blanc, en bon état, la charpente est visible, de même que le montant constitué d'une poutre centrale qui va jusqu'au faîtage.

Présence d'une prise électrique qui n'est pas raccordée.

Un velux avec store couleur grise est intégré dans le pan Sud-Est.

Un point lumineux est fixé sur la charpente.



La première porte à droite dans le dégagement donne accès à la deuxième pièce.

### **Pièce numéro 2 :**

Entrée par un bloc-porte type thermoformé, peint de couleur blanche avec serrure laquée blanche.

Au sol : un parquet de type pose flottante, imitation bois clair en bon état ; une lame désolidarisée. Les plinthes sont en médium imitation bois clair en bon état.

Les murs : ils sont doublés de placoplâtre peint en blanc ; des traces en partie basse.

Au plafond : pente sous toit doublée de placoplâtre peint en blanc, la charpente est visible, et peinte de couleur grise.

Un velux est présent dans le pan Sud-Est avec store occultant.

Sur la cloison gauche séparative avec la pièce numéro 1, un panneau rayonnant.





\*\*\*

Depuis l'extérieur, l'on peut accéder à ce qui était un ancien garage qui a été refermé par la suite.

### **Ancien garage :**

On accède par l'arrière de la maison par une porte à lambrissage bois.

Juste en entrant à gauche, une ancienne ouverture qui a été comblée au moyen de panneau de plaques de plâtre et qui communiquait avec le salon. Côté Nord-Ouest, il y avait ouverture de garage, qui est fermée par une baie coulissante en aluminium blanc à deux vantaux.

Sol : chape de béton lissé.

Murs : doublés de placoplâtre non jointé, non peint sur trois côtés et sur le mur séparatif avec le salon, briques rouges jointées.

Au plafond : un lambrissage en PVC avec la trappe d'accès aux combles.

Une fenêtre à un vantail, encadrement bois, double vitrage, donne côté Sud-Ouest.

Une autre fenêtre encadrement bois, double vitrage, un vantail, donne côté Nord-Est.

Un point lumineux au plafond.

Présence d'une arrivée d'eau.



Toujours à l'arrière de la maison, un deuxième garage qui est accessible par la terrasse.

### **Deuxième garage :**

Entrée de garage, par une porte en bois, lambrissée bois.

Au sol : une chape de béton lissé.

Murs : en briques rouges jointées.

Sur le côté Nord-Ouest, une ouverture de garage mais qui est obstruée par quatre volets bois fixés ensemble.

Au plafond : charpente bois visible avec une couverture de tuiles type canal.

A mi-hauteur a été aménagé un rangement au moyen de poutres bois, s'appuyant, notamment sur le linteau de la porte de garage.

Côté Sud-Ouest, une fenêtre, encadrement bois, un vantail double vitrage.

Côté Nord-Est, une fenêtre encadrement bois, un vantail, double vitrage.

Présence côté Sud-Est d'une porte à écharpe lambrissage bois, qui constitue une double porte avec la porte située dans le salon précédemment décrit.

Dans ce garage, le tableau électrique.



## EXTERIEURS :

A l'arrière entre les deux garages, une terrasse en béton lissé.

Les façades de la maison sont couvertes d'un enduit crépi écrasé de couleur sable, sale en partie basse ; il y a de la mousse végétale.

Les ouvertures sont munies de volet bois peint de couleur orangée pour la plupart.

A l'avant, il y a un accès qui est remblayé pour partie de graves avec une partie enherbée et à l'arrière il y a un grand terrain de forme rectangulaire qui va jusqu'à l'extrémité de la parcelle ; il est planté de diverses essences d'arbre.

La propriétaire me déclare que cette partie de terrain n'est pas constructible.

Il est à préciser que pour le premier garage qui a été transformé, le seuil n'est plus accessible pour une voiture car en raison de l'emmarchement entre le niveau du terrain et la base de la baie vitrée ; il en est de même du deuxième garage.

La végétation présente est importante avec de nombreux chênes, et un terrain bosselé pour la plupart à l'arrière.

Il y a également un saule pleureur à proximité de la maison.

Le terrain juste en contrebas de la terrasse est en mauvais état, il est défoncé, remué et présente des trous, des cailloux.





A l'avant de la maison, un cheminement en béton borde l'ensemble de la façade et sur l'angle Sud, il y a une terrasse en béton lissé avec une couverture supportée par des montants en bois ; et en-dessous du toit, un doublage en lambrissage PVC.

Il n'y a pas de descente d'eaux pluviales, il n'y a pas de chéneau de sorte que l'eau tombe au pied des cheminements.

A l'avant également, le terrain est enherbé et arboré ; les branches sont à l'aplomb de la maison.

Sur le côté Sud-Ouest, un cheminement en carrés de béton désactivé qui mène jusque devant un étendoir à linge.





La propriété est desservie par le chemin du Pas de Gallaud ; elle est située en contrebas du chemin, il y a un accès qui est recouvert de bitume, lequel débouche sur un accès remblayé et de part et d'autre, c'est un terrain enherbé.



\*\*\*

**Eléments d'équipement :**

**Eau :** oui.

**Électricité** : oui.

**Chauffage** : oui. Panneaux rayonnants plus poêle à granulé dans le salon.

**Assainissement** : non conforme (voir rapport EAU 17)

**Eléments enterrés** :

Selon les déclarations de la propriétaire, une fosse située côté Sud, Sud-Est.

Il m'est déclaré par la propriétaire qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autre élément, cuve, citerne ou tout élément enterré dans le sol, présentant un caractère dangereux, polluant ou explosif.

**Servitude de passage** :

Aucune, selon les déclarations de la propriétaire.

**Surface habitable** :

Surface établie ce jour par la société CMD CLAUDE MOREAU DIAGNOSTIC; selon certificat de surface joint au présent acte, la surface habitable est de 130, 32 m<sup>2</sup>.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description auquel j'ai annexé un extrait de plan cadastral.

**COUT : TROIS CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET QUARANTE HUIT CENTIMES**

Droits Fixes	219,16
Article 18	7,67
Vacation	74,40
TOTAL H.T.	301,23
TVA 20 %	60,25
<b>TOTAL</b>	<b>361,48</b>

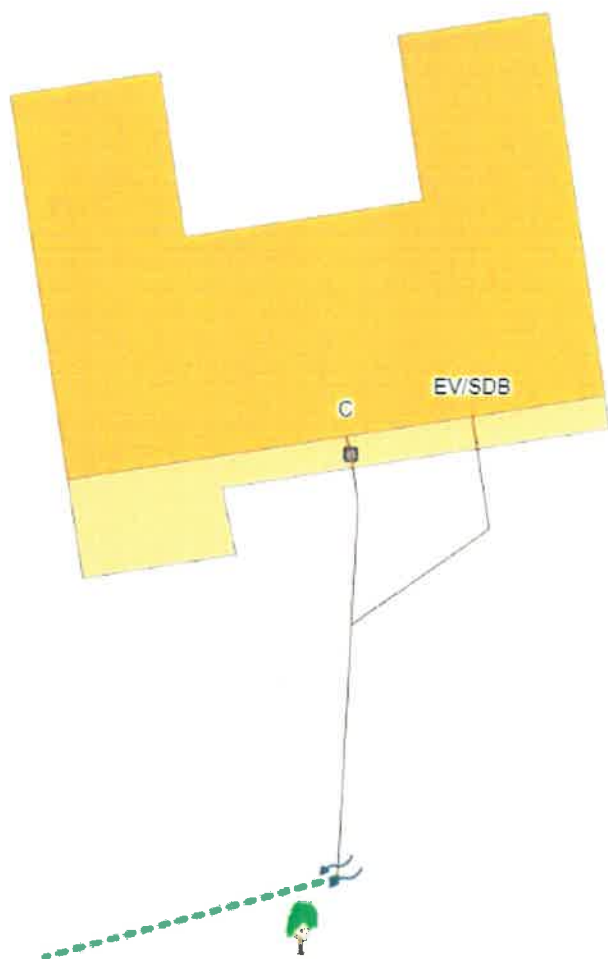
**B. VUILLEMIN**







## SCHEMA DE L'INSTALLATION



	Ventilation		Préfiltre séparé		Tertre d'infiltration		Puisard		Mare ou étang	SDB	Salle de bains
	Regard ou té de visite		Fosse septique		Tranchées d'épandage		Puits d'infiltration		Canalisation eaux usées	LL	Lave linge
	Puits ou forage		Fosse étanche		Lit d'épandage		Tranchées de dispersion		Canalisations eaux pluviales	LV	Lave vaisselle
	Bâtiment		Ouvrage inconnu		Micro-station agréée		Plateau d'infiltration		Haie	EP	Eaux pluviales
	Arbre		Poste de relevage		Filière agréée filtration-percolation		Fossé superficiel	EM	Eaux ménagères	EU	Eaux usées
	Bac dégraisseur		Filtre à sable vertical non drainé		Filtre planté macrophyte agréé		Rejet en surface ou caniveau	EV	Eaux vannes (WC)		
	Fosse toutes eaux		Filtre à sable vertical drainé		Zone d'épandage supposée		Réseau pluvial enterré	C	Cuisine		



ADIF POUR LE LOGEMENT  
DIAGNOSTIC

## ATTESTATION DE SURFACE HABITABLE

Date de la mission : 21/09/2021

Dossier n° : SA21/09/0494

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

**Extrait du CCH : R.111-2** - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

### A. - Désignation du ou des bâtiments

Adresse : 6 Chemin du Pas de Gallaud - Lugéras  
17210 BUSSAC FORET

Type d'immeuble : **Autres**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété : / Lot numéro : **NC**,

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

### B. - Désignation du client

Nom et prénom: [REDACTED]

Adresse : 6 Chemin du Pas de Gallaud - Lugéras 17210 BUSSAC FORET

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Saisie**

Nom et prénom: **JURICA - Société d'Avocats**

Adresse : 14 Rue Robert Doisneau - CS 32411 16024 ANGOULEME CEDEX

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **SELARL ACTIO17**

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom: **BEAUNE Chantal**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL CMD**

Adresse : **401 RUE DE BORDEAUX, 16000 ANGOULEME**

Numéro SIRET : **502 225 824 00023**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police : **10763846804** et date de validité : **31/12/2021**

### Superficie habitable en m<sup>2</sup> du lot

**Surface habitable totale: 130,32 m<sup>2</sup> (cent trente mètres carrés trente-deux)**  
**Surface au sol totale : 213,92 m<sup>2</sup> (deux cent treize mètres carrés quatre-vingt-douze)**

## Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

**Néant**

**Note :**

\* Le donneur d'ordre a obligation de fournir le règlement de copropriété du bien à mesurer (éventuellement par le biais de son syndic de copropriété), voire les PV d'assemblées générales ayant porté modification à l'état descriptif. En l'absence de ces documents, les lieux présentés seront tenus comme faisant partie de la surface privative. En cas d'information ultérieure de l'état descriptif de la division de copropriété faisant apparaître une différence avec la liste ci-dessous, le présent certificat serait caduc et il serait nécessaire de refaire le mesurage selon l'état descriptif de division.

\* Les caves, terrasses, garages n'entrent pas dans les calculs.

Bâtiments et parties de bâtiments n'ayant pu être visités :

**Néant**

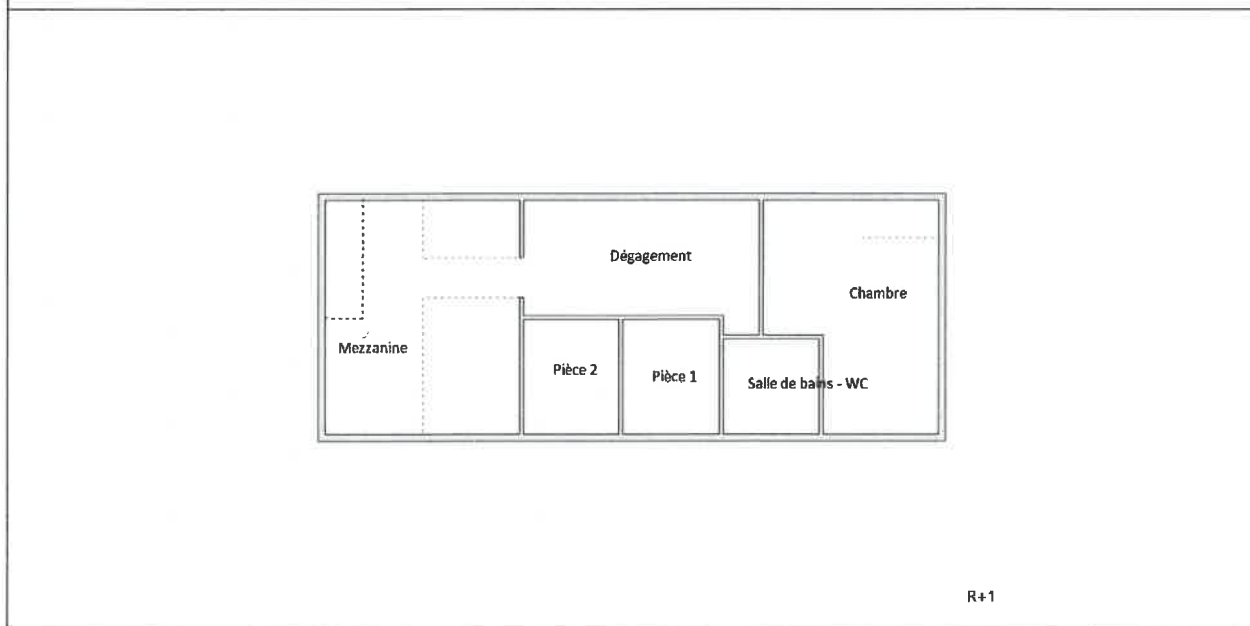
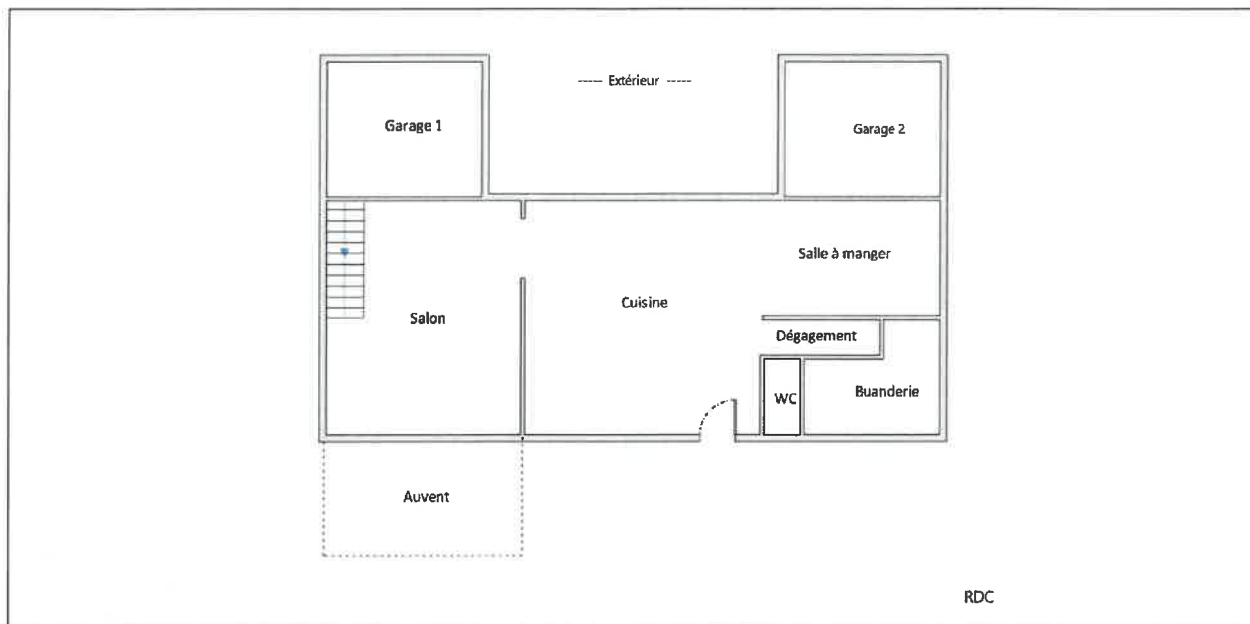
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Boutin :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
RDC - Salon	27,35	28,36	Surface de marches (escalier)
RDC - Cuisine	34,78	34,78	
RDC - Salle à manger	15,38	15,38	
RDC - Dégagement	3,05	3,05	
RDC - Buanderie	9,15	9,15	
RDC - WC	1,58	1,58	
RDC - Garage 1	-	18,44	
RDC - Garage 2	-	19,27	
RDC - Auvent	-	12,12	
R+1 - Mezzanine	6,71	14,15	Hauteur de moins de 1,80m
R+1 - Dégagement	6,93	15,94	Hauteur de moins de 1,80m
R+1 - Chambre	10,65	18,34	Hauteur de moins de 1,80m
R+1 - Pièce 1	5,79	8,87	Hauteur de moins de 1,80m
R+1 - Pièce 2	5,48	8,53	Hauteur de moins de 1,80m
R+1 - Salle de bains - WC	3,47	5,96	Hauteur de moins de 1,80m

**Surface habitable totale: 130,32 m<sup>2</sup> (cent trente mètres carrés trente-deux)**  
**Surface au sol totale: 213,92 m<sup>2</sup> (deux cent treize mètres carrés quatre-vingt-douze)**

Tableau récapitulatif des surfaces des lots annexes :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol



Vue générale du bien

A Angoulême, le **21/09/2021**

**Chantal BEAUNE**

*Attestation de surface habitable*

**3/4** Rapport du : 22/09/2021

n° SA21/09/0494





Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral